

Assurance médicale pour étudiants internationaux

Liste des exemptions

Étudiant boursier

1) Organismes canadiens

- Agence canadienne de développement international (ACDI);
- Programme canadien des bourses de la francophonie (PCBF);
- Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI);
- Conseil international d'études canadiennes (CIEC);
- Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC);
- Ministère de l'éducation - Bourses d'excellence;
- Autres agences d'exécution d'un programme de bourses.

Document à présenter :

- Lettre d'attestation de bourse avec confirmation de couverture médicale assumée par l'organisme.

2) Organismes internationaux (Les bourses de ces organismes incluent une couverture médicale valide à travers le monde)

- D.A.A.D. - Bourses allemandes;
- Organisation des États Américains (OEA);
- Gouvernements (Ambassades de Côte d'Ivoire, Mission universitaire tunisienne, autres);
- Banque mondiale;
- Autres organisations ou fondations.

Document à présenter :

- lettre d'attestation de bourse avec confirmation de couverture médicale assumée par l'organisme et valide au Canada.

Étudiant bénéficiaire de la RAMQ

1) Ententes de réciprocité

(France, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Portugal, Norvège, Suède, Roumanie et Belgique)

Document à présenter:

- Lettre d'admissibilité au régime émise par la RAMQ ou carte de bénéficiaire.

2) Étudiant dont lui-même ou le parent occupe un emploi au Québec au sein d'une organisation internationale reconnue par le gouvernement du Québec (ex. :

Association internationale des transporteurs aériens, Organisation internationale de l'aviation civile)

Document à présenter:

- Lettre d'admissibilité au régime émise par la RAMQ ou carte de bénéficiaire.

3) Étudiant en attente du statut de résident permanent (si le dossier est avancé, l'étudiant peut déjà être détenteur d'une carte de la RAMQ)

Documents à présenter:

- Certificat de sélection du Québec (CSQ);
- Lettre d'admissibilité au régime émise par la RAMQ ou carte de bénéficiaire.

Étudiant bénéficiaire d'un régime canadien ou d'une autre province

1) Étudiant bénéficiaire du régime de soins d'une autre province

Document à présenter:

- Carte de bénéficiaire de la province.

2) Étudiant revendicateur du statut de réfugié : L'étudiant revendicateur peut être bénéficiaire d'un programme de soins du gouvernement fédéral pour les réfugiés.

Document à présenter:

- Document du gouvernement du Canada à cet effet.

3) Étudiant dont le statut de réfugié est reconnu (L'étudiant est bénéficiaire du régime de soins de la province où il réside.)

Document à présenter:

- Carte de bénéficiaire du régime de la province en question.

Étudiant détenteur d'une carte diplomatique

Un étudiant ou sa famille qui est en poste dans une mission diplomatique au Canada aura une carte ou un collant dans le passeport émis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à cet effet. Le service du Protocole du ministère des Relations Internationales du Québec émet également une lettre de présentation. L'étudiant sera alors couvert par la RAMQ ou par une couverture choisie par l'ambassade ou le consulat.

Documents à présenter:

- Carte ou collant dans le passeport émis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- Carte de couverture médicale.

Étudiant dont le parent travaille pour une organisation internationale

- Banque Mondiale;
- Banque Africaine de développement;
- Fonds monétaire international;
- Nations Unies (UNICEF, FAO, OMS, etc.);
- Organisation de l'Union européenne.

L'étudiant dont le parent est à l'emploi d'un organisme international bénéficie d'une couverture valide à travers le monde. Toutefois, le remboursement des protections est limité à un pourcentage maximum. (L'étudiant doit alors signer un formulaire de « désengagement ou de renonciation » au régime collectif de l'établissement.)

Documents à présenter:

- Lettre de l'organisation;
- Carte ou document de couverture médicale.

Étudiant inscrit dans un établissement québécois et résidant à l'étranger

Document à présenter:

- Lettres de l'étudiant et du directeur de recherche confirmant la résidence à l'étranger